

Sûreté aéroportuaire

11.2.3.10 Contrôle de sûreté sur l'approvisionnement de bord et les fournitures d'aéroport

OBJECTIFS

Objectifs opérationnels

- Connaissance des actes d'intervention illicites déjà perpétrés dans l'aviation civile, des attentats terroristes et des menaces actuelles ;
- Connaissance des prescriptions légales applicables ;
- Connaissance des objectifs et de l'organisation de sûreté aérienne, notamment des obligations et des responsabilités des personnes qui effectuent des contrôles de sûreté ;
- Connaissance des procédures de contrôle des personnes et des circonstances dans lesquelles les personnes doivent être signalées ou invitées à justifier de leur identité ;
- Connaissance des procédures de notification ;
- Aptitude à identifier les articles prohibés ;
- Aptitude à réagir de manière appropriée en cas de détection d'articles prohibés ;
- Connaissance des moyens de dissimulation d'articles prohibés ;
- Connaissance des exigences de protection applicables au courrier et au matériel des transporteurs aériens, aux approvisionnements de bord et aux fournitures d'aéroport, selon le cas ;
- Connaissance des exigences applicables au transport, le cas échéant

PUBLIC

- Personnel effectuant des contrôles d'accès et de sûreté sur l'approvisionnement de bord et les fournitures d'aéroport autre que l'inspection/le filtage.

Pré-requis : La formation continue est effectuée tous les 5 ans.

MÉTHODE

La pédagogie

- Approche interactive adaptée aux fonctions des participants ;
- Projection multimédia.

L'évaluation

- Les acquis seront validés par un test à l'issue de la formation ;
- Une **évaluation qualitative** sera demandée aux participants.

PROGRAMME

- 1. Historique de la sûreté de l'aviation** : Définition de la sûreté ; Évolution des modes opératoires ; Catégories d'actes de malveillance ;
- 2. Objectif et organisation de la sûreté** ;
- 3. Exigences relatives à la vérification de concordance** : Institutions et textes associés ; Définitions et acteurs ; Obligations et responsabilités des personnes ; Rôle de l'agent ;
- 4. Articles prohibés** ;
- 6. Réaction en cas de détection d'articles prohibés** ;
- 8. Procédure de notification.**

La formation sur mesure

Les tests de validation de acquis sont compris dans la formation et organisés à l'issue.

Conditions

Durée : 7h00.

Effectif max. : 12 participants.

Tarif et inscription : se reporter en tête de catalogue.

contact@scope-training.eu